

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-024

L'an deux mille dix-huit, le 12 février 2019 à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 février 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 25
 votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Philippe SUDRAT, M. Hugues AUVILLE, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE et Mme Monique PLAZZI.

OBJET :

Budget Annexe du Marché
aux bestiaux

Affectation du résultat

Année 2018

Philippe SUDRAT donne pouvoir à Justine McCOMISH LORAIN
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Monique PLAZZI donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Justine McCOMISH LORAIN

Rapporteur : Pierre-Louis PUYGRENIER

Vu la délibération n°2019-022 du Conseil de Communauté du 12 février 2019 approuvant le compte administratif du budget annexe du marché aux bestiaux de la Communauté de Communes ;

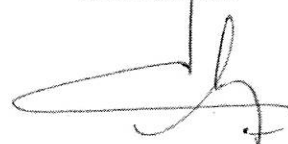
LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré,

- **décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget annexe du marché aux bestiaux de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2019) 5 850,00 €
- Affectation complémentaire en "réserves"
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2019) 0,00 €
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2019 ligne 002
(report à nouveau créditeur) 8 097,08 €

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190212-DC2019710051-
DE
Date de télétransmission : 14/02/2019
Date de réception préfecture : 14/02/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.